

Charte du « Pool d'experts Start IA » du programme DigitalWallonia4.AI

Dans le cadre de la candidature de mon entreprise au « Pool d'experts Start IA » du programme DigitalWallonia4.AI et dans l'optique d'accompagner des entreprises sur des missions "Start IA", l'entreprise que je représente s'engage à respecter les principes suivants :

1. Validation préalable de mon statut d'expert :

- Mon entreprise ne peut pas se présenter publiquement comme étant membre du « Pool d'experts Start IA » du programme DigitalWallonia4.AI avant d'avoir reçu la validation officielle de sa candidature par le comité de sélection du programme DigitalWallonia4.AI. Toute communication dans ce sens avant cette validation est strictement interdite.
- Mon entreprise ne pourra commencer à accompagner des entreprises dans le cadre de missions "Start IA" qu'après avoir reçu la confirmation écrite du Comité de Pilotage du programme DigitalWallonia4.AI.

2. Responsabilités

- Si mon entreprise est acceptée en tant que membre du « Pool d'experts Start IA » du programme DigitalWallonia4.AI, elle s'engage à fournir un service de haute qualité, en accord avec les standards d'excellence attendus dans le domaine de l'intelligence artificielle et les attentes des entreprises accompagnées.
- Si mon entreprise rencontre des difficultés techniques ou méthodologiques dans la réalisation de sa mission, ou si je réalise qu'elle n'est pas en mesure de mener à bien une mission spécifique, je m'engage à en informer immédiatement les responsables du programme DigitalWallonia4.AI, afin de garantir une prise en charge adéquate de la mission.

3. Engagement de transparence et de communication

- L'entreprise que je représente s'engage à maintenir une communication transparente avec le programme DigitalWallonia4.AI et les entreprises accompagnées tout au long de ses missions.
- Toute information confidentielle obtenue dans le cadre des missions Start IA sera protégée et ne sera pas divulguée à des tiers sans l'autorisation préalable des parties concernées.
- L'entreprise que je représente s'engage à respecter les valeurs d'intégrité, d'excellence et de collaboration qui définissent la culture du programme DigitalWallonia4.AI et à adopter une attitude professionnelle en toutes circonstances.
- Lorsque l'entreprise que je représente communique à propos de missions Start IA, elle mentionne que la mission a été soutenue dans le cadre du programme DigitalWallonia4.AI.

4. Conflits d'intérêts

- L'entreprise s'engage :
 - à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, qu'il soit personnel, financier ou professionnel ;
 - à s'abstenir à participer à des discussions sur des sujets où son impartialité pourrait être compromise.

5. Durée

- L'entreprise fait partie du « Pool d'experts Start IA » jusqu'à ce qu'il y ait un renouvellement de pool d'Experts Start IA”.
- L'entreprise peut mettre fin à sa participation au « Pool d'experts Start IA » par simple notification par mail.

6. Retrait du Pool d'experts Start IA

En tant que représentant de mon entreprise, je reconnais comprendre et accepter les responsabilités et obligations qui incombent aux entreprises membres du « Pool d'experts en IA » du programme DigitalWallonia4.AI.

S'il est constaté que mon entreprise ne remplit plus l'une des conditions ou ne respecte pas, de manière constante, ses obligations il peut être mis fin à sa participation au « Pool d'experts Start IA ». Cette décision lui sera communiquée par le Comité de pilotage du programme DigitalWallonia4AI.